

AIDES A L'ACHAT OU A LA LOCATION DE VEHICULES PEU POLLUANTS

NOTICE D'INFORMATION SUR LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR DANS LE CADRE DE L'AIDE AU LEASING ET DU BONUS ÉCOLOGIQUE POUR LA LOCATION DE VOITURES PARTICULIÈRES NEUVES LORS DE L'AVANCE CONSENTIE AU LOCATAIRE (HORS PRIME A LA CONVERSION)

Ce document est mis à disposition des professionnels conventionnés afin de vérifier l'éligibilité du locataire et de l'ensemble des critères règlementaires avant de consentir l'avance des aides de l'État.

Cette notice a vocation à évoluer et sera complétée avec les autres aides avancées par les professionnels.

I. Références réglementaires

En dehors de la procédure de paiement de droit commun consistant à verser les aides directement aux demandeurs qui en font la demande sur le site internet <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>, les professionnels peuvent avancer les aides à leurs clients.

Vous êtes invités à prendre connaissance des **articles D. 251-1 à D. 251-13 du code de l'énergie** relatifs aux aides à l'achat ou à la location des véhicules peu polluants, ainsi que de l'**arrêté du 29 décembre 2017** relatif aux modalités de gestion des aides à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants.

Toute évolution des textes législatifs et réglementaires relatifs aux aides du code cité ci-dessus s'applique de plein droit sur les pièces justificatives à fournir.

II. Liste des pièces justificatives à fournir

Vous retrouverez la liste des pièces justificatives à fournir dans le tableau ci-dessous (*Tableau 1*).

Il détaille les pièces à fournir en fonction de votre demande :

- Demande d'aides "**Bonus écologique pour une voiture particulière neuve dans le cadre d'une location**" et de l'aide "**leasing pour voitures électriques**"
- Demande d'aides "**Bonus écologique pour une voiture particulière d'occasion dans le cadre d'une location**" et de l'aide "**leasing pour voitures électriques**"
- Demande de "**Bonus écologique pour les voitures particulières neuves dans le cadre d'une location**" **UNIQUEMENT**
- Demande d'aide pour l'aide « **leasing pour voitures électriques** » **UNIQUEMENT** :
 - Pour une voiture neuve ;
 - Pour une voiture d'occasion ;
 - Pour une voiture rétrofittée.

Tableau 1 Listes des pièces justificatives

<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;">  <div style="text-align: center;"> AIDE LEASING ET BONUS POUR UNE VOITURE PARTICULIERE NEUVE ELECTRIQUE ET D'OCCASION DANS LE CADRE D'UNE LOCATION (HORS PRIME A LA CONVERSION) </div>  </div>							
Pièces justificatives à fournir par les professionnels avançant les aides							
Pièce justificative demandée (HORS PRIME A LA CONVERSION)	Demande Bonus location + leasing		Demande Bonus location seule	Demande leasing seule			Pièces acceptées (pour plus de détails nous vous invitons à lire le paragraphe III de la notice)
	Pour une voiture particulière neuve	Pour une voiture particulière d'occasion ²	Pour une voiture particulière neuve	Pour une voiture neuve	Pour une voiture d'occasion	Pour une voiture rétrofitée	
Sur le locataire pour chaque dossier (pièces à déposer dans l'Extranet)							
Justificatif d'identité du locataire <u>en cours de validité</u>	O	O	O	O	O	O	Passport, carte d'identité, le permis de conduire (format carte uniquement), carte d'ancien combattant
Justificatif de domicile ou d'établissement du locataire en Métropole ou DROM de moins de trois mois (par rapport à la date de dépôt de la demande de versement)	O	O	O	O	O	O	Facture d'énergie, de téléphone, quittance d'un logement...
L'avis d'imposition du locataire de l'année (N-1) au titre des revenus de la pénultième année (N-2), l'année de référence (N) étant l'année de facturation ou versement du 1er loyer du véhicule	O	O	F	O	O	O	Avis d'imposition complet au nom du locataire
Attestation rattachement du locataire au foyer fiscal de son ou ses parents	F	F	F	F	F	F	Modèle d'attestation disponible sur le site de l'ASP ¹
Attestation sur l'honneur du locataire à ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide	O	O	O	O	O	O	Modèle d'attestation disponible sur le site de l'ASP ¹
Attestation sur l'offre leasing à moins de 150€/mois et mention des aides de l'Etat	F	F	F	F	F	F	Modèle d'attestation disponible sur le site de l'ASP ¹
Attestation "gros rouleur" leasing	O	O	O	O	O	O	Modèle d'attestation disponible sur le site de l'ASP ¹
Sur le véhicule loué pour chaque dossier (pièces à déposer dans l'Extranet)							
Certificat définitif d'immatriculation	O	O	O	O	O	O	Certificat d'immatriculation définitif OU importation exhaustive des données SIV depuis l'outil de gestion (pour plus de détails, vous pouvez vous référer à la partie III de la notice)
La facture d'achat datée (ou de transformation si rétrofit et établie auprès du loueur précisant l'identité du locataire)	O	O	O	O	O	O	Facture d'achat datée
Le bon de commande daté et signé	F	F	F	F	F	F	Bon de commande daté et signé par le locataire en cas de période transitoire
Le premier certificat définitif d'immatriculation au nom du professionnel de l'automobile (Pour un véhicule précédemment affecté à la démonstration)	F	F	F	F	F	F	Le premier certificat définitif d'immatriculation au nom du professionnel de l'automobile avec mention "véhicule de démonstration".
Le contrat de location daté et signé (avec les caractéristiques du véhicule ainsi que le numéro définitif d'immatriculation ou de série entre autres, cf III de la notice)	O	O	O	O	O	O	Le contrat de location daté et signé.
La quittance de 1er loyer, ou l'échéancier/plan de location (avec la date de 1er versement)	O	O	O	O	O	O	La quittance de 1er loyer, ou l'échéancier/plan de location (avec la date de 1er versement)
Attestation - "Mention des aides de l'Etat" HORS LEASING	F	F	F	F	F	F	Modèle d'attestation disponible sur le site de l'ASP ¹
Attestation du locataire à conserver le véhicule et/ou à ne pas modifier la durée du contrat de location	O	O	O	O	O	O	Modèle d'attestation disponible sur le site de l'ASP ¹
L'attestation de transformation d'un véhicule à motorisation thermique en motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible dont le modèle figure en annexe II de l'arrêté du 13 mars 2020	F	O ³	F	F	F	F	Attestation de transformation d'un véhicule à motorisation thermique
L'engagement du locataire à circuler dans les DROM dans les 6 mois suivant l'acquisition ou la location, si majoration DROM.	F	F	F	F	F	F	Modèle d'attestation disponible sur le site de l'ASP ¹

O : Obligatoire ; F : Facultative, la pièce n'est à demander et est obligatoire que dans certaines situations ; : Pièce non demandée

¹ : <https://www.asp-public.fr/aides/bonus-ecologique-et-prime-la-conversion-espace-des-professionnels-conventionnes-avancant-les-aides>

² : pour une première immatriculation depuis au moins 2 ans et de moins de 3 ans et demi

³ : obligatoire uniquement si le véhicule est rétrofité sinon la pièce n'est pas à déposer

MAJ : 31/01/2024

III. Précisions sur les pièces justificatives à fournir

1. Justificatif d'identité

Il doit être en cours de validité à la date de versement du premier loyer. Les pièces acceptées sont les suivantes :

- Passeport ;
- Carte d'identité ou titre de séjour ;
- Permis de conduire (**uniquement en format carte, le permis rose cartonné est irrecevable**) ;
- Carte d'ancien combattant (**uniquement avec photo et date de validité**).

2. Justificatif de domicile

Le justificatif de domicile ou d'établissement du locataire en Métropole ou en DROM doit être **de moins de trois mois** par rapport à la date de dépôt de la demande de versement. Les pièces acceptées sont les suivantes :

- Factures d'énergie ;
- Factures de téléphone ;
- Quittance d'un logement ;
- Etc...

3. Avis d'imposition

L'avis d'imposition **complet** est obligatoire pour :

- Une demande Bonus pour un véhicule électrique neuf loué + leasing
- Une demande de Bonus pour un véhicule d'occasion loué + leasing
- Une demande leasing seule
- Une demande de Bonus majoré pour l'acquisition d'une voiture particulière ou d'une camionnette neuve

4. Attestation sur l'honneur des parents du locataire si rattachement au foyer fiscal

Cette attestation doit être complétée et signée par le locataire et ses parents.

5. Attestation sur l'offre leasing à moins de 150€/mois et des mentions des aides de l'État

Cette attestation doit être complétée et signée par le locataire et le ou les professionnels consentant à l'avance des aides dans les cas suivants :

- lorsque l'offre leasing **dépasse les 150€/mois** avec les options et prestations annexes (l'entretien, l'assistance dépannage, une extension du kilométrage annuel ou une option d'équipement, etc)
- et/ou **lorsque les aides n'ont pas été mentionnées clairement** sur le contrat de location ou sur l'échéancier (ou la quittance, ou la facture de 1^{er} loyer)

Par conséquent, si le contrat de location « leasing » est à moins de 150€/mois avec options et prestations annexes **ET** que les aides sont mentionnées et déduites clairement sur le contrat de location et l'échéancier (ou la quittance ou la facture de 1^{er} loyer ou le plan de location) alors cette attestation n'est pas obligatoire.

6. Attestation "gros rouleur" leasing

Cette attestation doit être signée par le travailleur indépendant non salarié ou par le représentant légal et par délégation de l'entreprise du locataire, avec le cachet de l'entreprise le cas échéant.

7. Certificat définitif d'immatriculation

Pour rappel, vous avez la possibilité d'importer depuis votre dossier les données du SIV. En cas de rapatriement exhaustif, dans l'onglet pièces justificatives vous devrez cocher la case « Certificat d'immatriculation définitif » **mais vous n'aurez pas de pièce à déposer.**

Si vous ne souhaitez pas importer les données depuis le SIV ou si le rapatriement n'est pas exhaustif, **vous devrez déposer le certificat d'immatriculation définitif du véhicule.**

8. Le bon de commande

Ce document daté et signé doit être déposé en cas de période transitoire.

9. Facture d'achat ou de transformation rétrofit

La facture d'achat pour les voitures particulières neuves ou la facture de transformation pour les véhicules rétrofités doit comporter les éléments suivants:

- Numéro de facture, la date de la prestation, l'identité de l'acheteur, le numéro d'identification à la TVA, le décompte des services rendus avec les prix, le taux de TVA applicable et la somme totale à payer ;
- Le numéro d'immatriculation définitif du véhicule et/ou le numéro de série avec l'appellation commerciale ;
- Le coût d'acquisition ou le coût de la transformation les remises commerciales octroyées le cas échéant ; la valeur vénale de la batterie le cas échéant ; les caractéristiques du véhicule ;
- Les **mentions suivantes avec le montant attribué de l'avance** devront apparaître :
 - dans le cadre de l'avance du bonus écologique, de la prime à la conversion ou de la prime au rétrofit : **« Bonus écologique-Aide à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants »** ;

En cas d'achat ou de transformation rétrofit, le montant et la désignation de l'aide de l'Etat attribuée devront figurer sur la facture.

Attention : les avances des aides BONUS ECOLOGIQUE ne peuvent pas être déduites sous forme d'avoir. L'ASP pourra demander le remboursement de l'aide en cas de contrôle.

Définition du coût d'acquisition : *Le coût d'acquisition intervenant dans les conditions d'éligibilité et la détermination du montant des aides prévues aux articles D. 251-1 à D. 251-3 du code de l'énergie est entendu comme le prix d'achat facturé du véhicule, incluant les éventuelles remises commerciales octroyées par le professionnel, toutes taxes comprises, augmenté selon les modalités décrites aux articles D. 251-7 à D. 251-8, du coût de la batterie si celle-ci est prise en location. Il n'inclut pas :*

- *Les remises ou déductions liées à la reprise d'un véhicule existant ;*
- *Les options et les équipements annexes ;*
- *Les services annexes, comme les frais d'immatriculation, les frais de courtage, les frais de transport pour convenance de l'acquéreur, les frais d'essence et les frais de préparation du véhicule."*

10. Premier certificat définitif d'immatriculation

Le premier certificat définitif d'immatriculation au nom du professionnel de l'automobile doit être déposé si la voiture louée est une voiture de démonstration.

11. Le contrat de location

Le contrat de location daté et signé doit comporter a minima les éléments suivants :

- L'identité du locataire en cohérence avec l'identité mentionné sur le certificat d'immatriculation ;
- Le numéro d'immatriculation du véhicule et ou le numéro de série ;
- L'appellation commerciale et les caractéristiques du véhicule ;
- La durée du contrat de location ;
- Montant du 1^{er} loyer sans option et prestations annexes non obligatoires pour le leasing, avant et après la déduction des aides de l'Etat (**uniquement pour le leasing**) ;
- Montant du 1^{er} loyer avec option et prestations annexes non obligatoires pour le leasing, avant et après la déduction des aides de l'Etat ;
- Mensualités (hors 1^{er} loyer) sans option et prestations annexes non obligatoires pour le leasing (**uniquement pour le leasing**) ;
- Mensualités (hors 1^{er} loyer) avec option et prestations annexes ;
- Le nombre de kilomètres autorisé au locataire sans frais supplémentaires (hors éventuels frais de remise en état) (**pour le leasing, il doit être \geq 12 000 km/an**).

- Les **mentions suivantes avec le montant attribué de l'avance** devront apparaître :
 - dans le cadre de l'avance du bonus écologique et/ou de la prime à la conversion : «**Bonus écologique-Aide à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants** » ;
 - et dans le cadre de l'avance de l'aide leasing social : «**Aide au Leasing d'une voiture particulière électrique** ».

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas faire apparaître ces mentions et montants sur le contrat de location, ces informations devront figurer sur la quittance de 1^{er} loyer, ou sur l'échéancier/plan de location, ou à défaut sur l'attestation correspondante « MENTIONS DES AIDES (HORS LEASING) » ou « OFFRE LEASING A MOINS DE 150 €/MOIS ET MENTIONS DES AIDES DE L'ETAT ».

Toutes les pages du contrat devront être fournies.

Toute modification ultérieure du contrat de location ayant un impact sur l'aide octroyée devra être remontée à l'ASP.

12. Quittance ou facture de 1^{er} loyer ou échéancier de paiement ou plan de location

La quittance, ou la facture de 1^{er} loyer ou l'échéancier ou le plan de location de paiement doit comporter a minima les éléments suivants :

- L'identité du locataire en cohérence avec l'identité mentionné sur le certificat d'immatriculation ;
- Le numéro d'immatriculation du véhicule et ou le n° de série ;
- Le n° du contrat de location ;
- Le montant du 1er loyer avec mention et déduction des aides de l'Etat ;
- La période de location et les loyers suivants.
- Les **mentions suivantes avec le montant attribué de l'avance** devront apparaître :
 - dans le cadre de l'avance du bonus écologique et/ou de la prime à la conversion : «**Bonus écologique-Aide à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants** » ;
 - et dans le cadre de l'avance de l'aide leasing social : «**Aide au Leasing d'une voiture particulière électrique** ».

L'aide apparaît distinctement et s'impute en totalité sur le montant TTC du 1er loyer mentionné sur le contrat de location après toute remise, rabais déduction ou avantage consenti.

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas faire apparaître ces mentions et montants sur la quittance de 1^{er} loyer ou l'échéancier de paiement ou le plan de location, ces informations devront figurer sur le contrat de location ou à défaut sur l'attestation correspondante « MENTIONS DES AIDES (HORS LEASING) » ou « OFFRE LEASING A MOINS DE 150 €/MOIS ET MENTIONS DES AIDES DE L'ETAT ».

13. Attestation- « Mentions et montants des aides de l'Etat » hors leasing

Cette attestation est à compléter uniquement si les mentions des aides bonus écologique et/ou prime à la conversion n'apparaissent pas sur le contrat de location, ou la quittance ou la facture du premier loyer ou l'échéancier hors dispositif aide au leasing.

14. Les attestations sur l'honneur en général

Seuls les modèles d'attestations, disponibles sur le site de l'ASP, complétées et signées sont recevables. A titre dérogatoire, pour la seule aide au leasing de voitures électriques et les seuls contrats conclus avant le 01 février 2024, de tiers modèles d'attestations pourront être acceptés, à condition qu'ils contiennent bien l'ensemble des mentions, informations et signatures/contre-signatures requises au titre des exigences de l'ASP en matière de contrôle. Ces exceptions ne concernent pas la justification de la situation « gros rouleur », l'engagement du délai de conservation du véhicule ou les cas de rattachement des personnes majeures au foyer fiscal de leur parent, dont la mise en ligne a été plus précoce.